



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

## Aux membres du Conseil général

Lignières, le 7 juin 2021

### **Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 24 juin 2021 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour la réfection du chemin agricole de Champ Jallaz**

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,

Le 25 juin 2015, votre autorité a accordé au Conseil communal un crédit d'étude afin de connaître dans le détail l'état de santé du réseau des chemins agricoles de la Commune.

Le résultat de cette étude avait mis en évidence que plusieurs chemins agricoles étaient en mauvais état et se devaient d'être réfectionnés.

En 2016 et 2017, il a été procédé à la réfection des chemins agricoles de Vorgneux et de la métairie de l'Isle. Aujourd'hui, nous vous proposons de poursuivre cette campagne d'assainissement des chemins, dont l'état a été qualifié de mauvais, en procédant à la réfection du chemin agricole de Champ Jallaz sur une longueur totale de 805 mètres (voir plan de situation annexé).

Le montant du crédit sollicité est basé sur un appel d'offres qui a été lancé auprès de trois entreprises de génie civil, ce qui nous a permis d'effectuer des comparatifs, afin d'être en mesure de choisir le mandataire offrant les conditions économiquement les plus avantageuses.

Les travaux consisteront à fraiser du mélange bitume-chaille sur une épaisseur de 10-15 cm, égaliser les matériaux fraisés, reprofiler la chaussée pour donner une pente adéquate pour l'évacuation des eaux de surface, poser un nouveau revêtement bitumineux et exécuter de nouvelles banquettes en groise.

Il y a lieu encore de relever que, selon les renseignements obtenus de l'Office cantonal des améliorations foncières, ces travaux pourront bénéficier de subventions fédérales et cantonales de l'ordre de CHF 14'000.- au total.

La planification de ces travaux est prévue dans le courant de l'automne 2021 et ceux-ci se dérouleront sur une période d'environ deux semaines.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit et de permettre, par cette décision, de poursuivre l'assainissement du réseau communal des chemins agricoles.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Cédric Hadorn

Le secrétaire

Serge Gaillard

Annexes : - Plan de situation  
- Projet d'arrêté